

Annexe 1 – Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande

Arrêté du 8 juin 2021 pris pour application du décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté

1

A. – Justificatifs d'identité en cours de validité, comportant la photographie du titulaire parmi les documents suivants et pour les personnes qui vivront sur l'emplacement :

- o Carte nationale d'identité française ou étrangère.
- o Passeport français ou étranger et titre de séjour
- o Permis de conduire français ou étranger.
- o Livret de famille
- o Attestation d'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité - PACS
- o Certificat de vie commune ou concubinage

B. – Justificatifs de ressources

- o Dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- o Trois derniers bulletins de salaire
- o Justificatif d'indemnités en cas de stage
- o Deux derniers bilans ou à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées
- o Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur
- o Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers

C. – Justificatifs de la situation au regard de l'emploi :

- o Contrat de travail ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai
- o L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale
- o L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan.
- o L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale
- o La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification pour un travailleur indépendant
- o La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale
- o Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels
- o Attestation sur l'honneur de régularisation sociale et fiscale (Annexe 3)
- o Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours

D. – Justificatifs au regard du logement actuel :

- o Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants
- o Résidence mobile : copie de la carte grise
- o Occupant d'une aire permanente d'accueil : convention d'occupation temporaire non manuscrite, le cas échéant certificat de domiciliation
- o Trois dernières quittance de loyer
- o Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile
- o Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles